

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA-VALLÉE-DU-RICHELIEU
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU**

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le mardi 5 avril 2011 à compter de 20 :05 heures par le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, au lieu habituel des séances du Conseil, 1060, rue du Moulin-Payet.

Sont présents, monsieur le Maire, Martin Lévesque, ainsi que mesdames et messieurs les Conseillers, Martine Lizotte, Serge Archambault, Jonathan Chalifoux, Alexandre Saint-Jacques, Yvon Plante et Danielle Lajeunesse, tous, formant quorum sous la présidence du Maire.

Sont également présents, madame la directrice générale et secrétaire-trésorière, Élise Guertin pour agir aussi comme secrétaire aux présentes ainsi que monsieur l'inspecteur municipal en voirie, travaux publics et urbanisme, Marc Béland.

- **Ouverture de la séance ordinaire**

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la Salle et il ouvre la séance à 20 :00 heures.

1 Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2011-04-082

Il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par madame Danielle Lajeunesse, et résolu :

Que le Conseil adopte l'ordre du jour avec modification de l'article b) du point 5.4, tout en laissant ouvert le point 12 *Affaire (s) nouvelle (s)* jusqu'à la fin des présentes, le tout comme suit:

- **Ouverture de la séance ordinaire et mensuelle**

1 Adoption de l'ordre du jour

2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1 Conseil municipal (Maire, Martin Lévesque)

2.1.1 Rapport mensuel du Maire

2.1.2 Demande d'appui de Station nautique Vallée du Richelieu

2.1.3 Demande de subvention saison de navigation 2011 de la Garde côtière auxiliaire canadienne

2.1.4 Projet d'entente intermunicipale concernant les appels d'offres groupés

2.1.5 Résolution autorisant la présentation du projet Forum 2025 au Pacte rural

2.1.6 Résolution autorisation la présentation du projet de la Maison de la Culture

2.2 Gestion financière et administrative

a) Présentation et adoption des factures payées et à payer

b) Rapport des dépenses autorisées par délégation de compétence

c) Délégation à la vente 2011 d'immeubles pour non paiement des taxes le 9 juin (modification)

d) Refinancement de 124 000 \$ (règlement n° 96-002 Aqueduc) échéant le 1^{er} juin 2011

e) Autorisation d'ouverture de 2 comptes de banque à la Caisse (Fonds Parcs et Fonds roulement)

2.3 IMMOBILISATIONS

- **Pavillon des loisirs**

Paiement – décompte progressif n° 5 : **78 236,40\$**

- **Agrandissement caserne, ajout garage municipal**

Autorisations pour financement temporaire

Piquetage (implantation bornes) 912 \$

Autorisation des travaux par l'entrepreneur adjudicataire

- **Camion de voirie**

Autorisation d'achat, immatriculation et mandat, équipement, assurances

- **Bureau municipal**

Suivi réaménagement pour bureau de l'adjoint à l'inspecteur

Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2011

2.4 Greffe

- a) Procès-verbal séance ordinaire du 1^{er} mars 2011
- b) Procès-verbal séance extraordinaire du 10 mars 2011
- c) Congrès 2011 ADMQ : Québec 8, 9, 10 juin

2.5 Gestion du personnel

2.6 Gestion du Centre administratif et communautaire (Yvon Plante)

- a) Rapport du Comité et autorisation de dépenses

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Service de protection contre l'incendie (Yvon Plante)

- a) Rapport du Comité
- b) Autorisation de facturation : feu de véhicule 15 février 2011 dans Rang du Brûlé
- c) Inscription au congrès annuel de l'ACSIQ à Gatineau du 21 au 24 mai 2011
- d) Autorisation de dépense(s)

3.2 SÉCURITÉ CIVILE

- a) Signalisation (n^{os} civiques/intersection)
- b) Entente mutuelle d'entraide en cas de désastre avec Accueil Du Rivage inc.

4 TRANSPORT – VOIRIE MUNICIPALE (Serge Archambault)

- a) Rapport du Comité et autorisation de dépense (s)

5. HYGIÈNE DU MILIEU

5.1 Eau potable et eaux usées (Jonathan Chalifoux)

- **Réseau distribution eau potable, traitement eaux usées, réseaux égout**

- a) Rapport du Comité
- b) Rapport financier 2010 de l'AIBR (dépôt)

5.2 Matières résiduelles (Jonathan Chalifoux)

- **Déchets domestiques, récupération, site de dépôt Lajemmerais**

- a) Rapport du Comité et autorisation de dépense (s)

5.3 Cours d'eau, réseau d'égout pluvial (inspecteur municipal)

- a) Rapport de l'inspecteur municipal

5.4 Protection de l'environnement (Alexandre Saint-Jacques)

- **Comité consultatif en environnement (CCE)**

- a) Rapport du Comité
- b) Ressources naturelles

5.5 Fosses septiques

- Rencontre des 3 à Verchères le 21 avril – mise aux normes des fosses
- Vidange des fosses septiques débute le 30 mai 2011

6 RÈGLEMENT (s) N^o (s)

7 AVIS DE MOTION N^o(s)

- 2011-06 pour règlement n^o 2011-06 relatif aux nuisances

8 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE (Danielle Lajeunesse)

8.1 Office municipal d'habitation (OMH)

- a) Rapport du Comité
- b) **Projets spéciaux**
 - Dîner de l'Amitié
 - Politique familiale
 - CPE
 - Colloque 27 et 28 mai 2011 à Saint-Hyacinthe Carrefour Action Famille

9 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

9.1 Aménagement, urbanisme, zonage, développement (Jonathan Chalifoux)

- a) Rapport du Comité
 - Rapport de l'inspecteur en urbanisme (dépôt)
- b) Comité consultatif agricole (CCA) réunion du 8 mars 2011
- c) Projet étudiant géomatique 16 et 17 avril – 7 à 10 étudiants – autorisation dépenses

Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2011

9.2 Promotion, développement, tourisme et embellissement (*Martine Lizotte*)

- a) Rapport du Comité
- b) Autorisation de dépenses pour assemblée générale annuelle APBVQ 19 et 20 mai :

10 LOISIRS RÉCRÉATIFS, SPORTIFS et COMMUNAUTAIRES (*Danielle Lajeunesse*)

10.1 Parcs et terrains de jeux

- a) Rapport du Comité
- b) Fête nationale vendredi 24 juin
 - Proclamation
 - Demande d'aide financière
- c) Autorisation de dépense (s)

11 LOISIRS CULTURELS (*Martine Lizotte*)

11.1 Bibliothèque

- a) Rapport du comité et autorisation de dépense (s)
 - Modifications montant des amendes et montant d'abonnement pour les non résidents

11.2 Maison de la Culture,

- a) Rapport du Comité
- b) Autorisation de dépenses
- c) Délégation de compétences en vertu du règlement n° 2006-004

12 AFFAIRE(S) NOUVELLE(S)

13 PÉRIODE DE QUESTION(S)

14 CORRESPONDANCES

15 PROCHAINES RENCONTRES

16 LEVÉE (ou ajournement) DE LA SÉANCE

Adoptée à l'unanimité

2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1 Conseil municipal

2.1.1 Rapport mensuel du Maire

Le Maire entretient les personnes présentes concernant l'embauche de monsieur Maxime Larrivée comme préventionniste à l'entente conclue avec la MRC de La Vallée-du-Richelieu pour dispenser les services d'un préventionniste à notre Municipalité, à celles de Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu et de Saint-Jean-Baptiste, celle de Saint-Marc-sur-Richelieu s'étant désistée. Il poursuit en indiquant que dossier Internet rural haute vitesse est entre autres dossiers, à l'ordre du jour d'une réunion du CLD le 12 avril prochain. Les vignettes pour le stationnement des véhicules à bateau sont prêtes pour la saison 2011 et les autres lieux que le Bureau municipal pour leur disponibilité seront communiqués dans les prochains jours.

* * * * *

2.1.2 Demande d'appui de Station nautique Vallée du Richelieu

RÉSOLUTION 2011-04-083

Appui au projet de la mise en place de la Station Nautique Vallée du Richelieu

Considérant que Tourisme Vallée-du-Richelieu a été mandaté par le Conseil des Maires de la MRC de La Vallée-du-Richelieu pour le développement du tourisme nautique de la région;

Considérant que l'Association Maritime du Québec (AMQ) propose dans le Programme Québec Stations Nautiques, la mise en place de stations nautiques;

Considérant que le Programme Québec Stations Nautiques a pour mission de promouvoir le nautisme québécois et de valoriser les ressources nautiques. Les objectifs visent à structurer et coordonner l'offre de services afin de connaître, promouvoir et développer le nautisme;

Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2011

Considérant qu'une station nautique doit être une entité régionale reconnue regroupant sur son territoire les intervenants en sports et loisirs nautiques pour fins de coordination de l'offre de services, des programmes et de la promotion;

Considérant que la Station Nautique constitue l'un des moyens contribuant à consolider le développement récréo-touristique nautique durable en cohérence avec les plans de développement des MRC concernées (ex : Route du Richelieu, aménagement des rives, etc.);

Considérant que pour être reconnue, elle doit avoir obtenu une accréditation officielle pour la qualité de l'expertise de ses intervenants, de ses programmes et de ses installations nautiques;

Considérant qu'une personne ressource du CLD est en charge de l'implantation de cette Station Nautique et qu'elle obtient déjà le soutien de nombreux intervenants;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu appuie le projet de la mise en place de la Station Nautique Vallée du Richelieu au motif que ledit Conseil considère que cette initiative s'inscrit dans un projet permanent de développement qui vise à assurer une amélioration continue de la qualité des services offerts dans notre région par les intervenants de la Station Nautique et il est complémentaire aux initiatives publiques actuelles.

Que cet appui ne doit pas être considéré comme un engagement financier de la part de ladite Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

2.1.3 Contribution financière 2011 à la Garde côtière auxiliaire canadienne

RÉSOLUTION 2011-04-084

Il est proposé par monsieur Serge Archambault, appuyé par monsieur Jonathan Chalifoux, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise une contribution financière 2011 au montant de 100 \$ à la Garde côtière auxiliaire canadienne basée à Sorel-Tracy.

Adoptée à l'unanimité

2.1.4 Projet d'entente intermunicipale concernant les appels d'offres groupés

Un projet d'entente intermunicipale concernant les appels d'offres groupés, le tout en rapport avec la Politique de gestion contractuelle, est en préparation par la Municipalité et sera soumis aux municipalités de Saint-Marc-sur-Richelieu, Saint-Mathieu-de-Beloeil, Calixa-Lavallée et Saint-Roch-de-Richelieu ainsi qu'aux MRC de La Vallée-du-Richelieu, de Marguerite-D'Youville et de Pierre-De Saurel.

* * * * *

2.1.5 Présentation du projet Forum 2025 au Pacte rural

RÉSOLUTION 2011-04-085

Demande d'aide financière au Pacte rural de la MRC de La Vallée-du-Richelieu pour le projet Forum 2025 de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu

Considérant le projet de réalisation d'un forum citoyens afin de doter la Municipalité d'un guide pour que ces Élus municipaux aient un outil de prise de décisions dans le cadre de sa planification stratégique sur l'avenir de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

Considérant que pour ce faire, le projet prévoit une consultation publique de notre communauté rurale par une firme spécialisée dans le domaine des sondages et groupes de discussions et que le guide découlerait du rapport final qui serait issu des groupes de discussions formés après la consultation;

Considérant que le projet rencontre les axes 1, 6 et 7 de la Politique d'aide financière du Pacte rural de la MRC de La Vallée-du-Richelieu, soit : le développement économique, le

Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2011

développement durable, les ressources humaines, culturelles et physiques, l'équilibre entre la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement naturel et les activités économiques ainsi que le développement de services d'aide à la famille et d'intégration de nouvelles familles;

Considérant le coût du projet estimé à 25 000 \$;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

Que le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu approuve le projet du Forum 2025 tel que déposé le 1^{er} avril 2011 au CLD de La Vallée-du-Richelieu et demande une aide financière dans le cadre du programme du Pacte rural de la MRC de La Vallée-du-Richelieu pour sa réalisation.

Adoptée à l'unanimité

2.1.6 Présentation du projet de développement 2011-2012 de la Maison de la Culture

RÉSOLUTION 2011-04-086

Demande d'aide financière au Pacte rural de la MRC de La Vallée-du-Richelieu pour le projet de développement 2011-2012 de la Maison de la Culture de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu

Considérant le projet de développement 2011-2012 de la Maison de la Culture de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, projet préparé suite au constat d'une augmentation marquée de ses activités, de son achalandage et de son rayonnement régional, particulièrement au cours des 2 dernières années;

Considérant que ce développement marqué nécessite des améliorations essentielles à apporter aux installations et aux structures de productions et aussi des investissements que la Maison de la Culture et la Municipalité ciblent dans son plan de développement, la Maison de la Culture étant au milieu de sa dixième année d'existence;

Considérant le coût du projet estimé à 49 000 \$;

En conséquence, il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par madame Danielle Lajeunesse, et résolu :

Que le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu approuve le projet de développement 2011-2012 de la Maison de la Culture de Saint-Antoine-sur-Richelieu tel que déposé le 1^{er} avril 2011 au CLD de La Vallée-du-Richelieu et demande une aide financière dans le cadre du programme du Pacte rural de la MRC de La Vallée-du-Richelieu pour sa réalisation.

Adoptée à l'unanimité

2.2 Gestion financière et administrative

a) Présentation et adoption des factures payées et à payer

RÉSOLUTION 2011-04-087

Il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Jonathan Chalifoux, et résolu :

Que le Conseil approuve les comptes payés et à payer au 5 avril 2011 tels que présentés au montant total de 188 070,78 \$, à savoir :

Description	Montant
Déboursés en date du 5 avril 2011	10 176,16 \$
Achats du mois	177 894,62 \$

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2011

b) Rapport des dépenses autorisées par délégation de compétence

Le rapport des dépenses autorisées par délégation de compétence (en vertu du règlement 2006-004) est déposé au montant de 2 862 \$ comme suit :

Par	Description	Montant
dg/st	Nouvel ordinateur à la Maison de la Culture et travaux techniques	1 420 \$
dg/st	Hébergement nouveau site Maison de la Culture et travaux webmestre	212 \$
dg/st	Commutateur-interrupteur réseau du parc informatique Bureau municipal	300 \$
dg/st	Inscription conférence web pour SEAO	30 \$
dg/st	Inscription formation 6 Élus Code d'éthique + 1 formation web	450 \$
dg/st	Renouvellement adhésion Solidarité rurale	200 \$

* * * * *

c) Délégation à la vente 2011 d'immeubles pour non paiement des taxes le 9 juin

RÉSOLUTION 2011-04-088

Il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu;

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu modifie sa résolution n° 2011-02-041 à l'égard de la personne y mandatée et seulement à cet égard, modification comme suit :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu mandate son inspecteur municipal, monsieur Marc Béland à la vente pour non paiement des taxes qui sera tenue le jeudi 9 juin 2011 et l'autorise à enchérir et acquérir lesdits immeubles du territoire de ladite Municipalité pour un montant ne dépassant pas le montant des taxes, en capital, intérêt et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toutes créances prioritaires ou hypothécaires d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales.

Adoptée à l'unanimité

d) Refinancement de 124 000 \$ (règlement n° 96-002 Aqueduc)

Le Conseil est informé qu'un appel d'offres sera lancé par le MAMROT pour le refinancement du règlement n° 96-002 échéant le 1^{er} juin 2011. Les soumissions seront ouvertes le mardi 3 mai 2011 et le Conseil pourra adopter la résolution d'adjudication lors de la séance ordinaire tenue à cette même date.

* * * * *

e) Autorisation d'ouverture de 2 comptes de banque à la Caisse Desjardins

RÉSOLUTION 2011-04-089

Il est proposé par monsieur Serge Archambault, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

Que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu autorise l'ouverture de 2 comptes de banque à la Caisse populaire Desjardins de Saint-Antoine-sur-Richelieu, l'un pour le Fonds parcs et terrains de jeux et l'autre pour le Fonds de roulement;

Que les signataires aux 2 nouveaux comptes sont les mêmes que ceux décrits dans la résolution n° 2009-11-249 concernant l'autorisation des signatures pour les effets bancaires.

Adoptée à l'unanimité

2.3 Immobilisation

- Pavillon des loisirs – acceptation des travaux terminés – paiement décompte progressif n° 5 – reddition de comptes et réclamation de la subvention FCCQ

RÉSOLUTION 2011-04-090

Il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par monsieur Serge Archambault, et résolu :

Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2011

Que le Conseil municipal accepte les travaux terminés par Axe Construction inc., travaux dans son contrat d'agrandissement du Centre communautaire aux fins de loisirs (construction du Pavillon des loisirs) et autorise le paiement du décompte progressif n° 5 au montant de 78 236,40 \$ taxes applicables incluses audit Axe Construction inc., le tout tel que recommandé par l'inspecteur municipal aux travaux publics;

Que le Conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à préparer la reddition de comptes et à présenter la réclamation de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, de la subvention accordée pour ce projet subventionné à 66 2/3% comptant par le programme Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ) sur un montant admissible confirmé de 258 390 \$, dossier n° 800189.

Adoptée à l'unanimité

- **Agrandissement caserne, ajout garage municipal**

RÉSOLUTION 2011-04-091

Financement temporaire par le Centre financier aux Entreprises Desjardins (CFE Beloeil – Caisse populaire de Saint-Antoine-sur-Richelieu) des travaux au règlement d'emprunt n° 2011-05 (532 210 \$) concernant l'agrandissement de la caserne et l'ajout d'un garage municipal

Il est proposé par monsieur Serge Archambault, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

Que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu autorise le Maire, monsieur Martin Lévesque ou le Maire suppléant, monsieur Yvon Plante et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Élise Guertin ou la secrétaire comptable, madame Denyse Laliberté, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu avec l'autorité compétente du Centre financier aux Entreprises Desjardins (CFE Beloeil – Caisse populaire de Saint-Antoine-sur-Richelieu) tous les documents relatifs au financement temporaire sous forme de marge de crédit (avances selon les besoins de la Municipalité) au taux de base entendu de 3% (TB + 0%), financement temporaire en attendant le financement permanent prévu vers le mois de septembre 2011 du règlement d'emprunt n° 2011-05 au montant de 532 210 \$ concernant les travaux d'agrandissement de la caserne et l'ajout d'un garage municipal;

Que le début des travaux audit financement temporaire du règlement n° 2011-05 est prévu dans ou vers la semaine du 12 avril 2011. (Budget immobilisation par règlement d'emprunt n° 2011-05)

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2011-04-092

Piquetage (implantation bornes)

Il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par madame Martine Lizotte, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise des dépenses estimées à 912 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu pour le piquetage (implantation des bornes) du terrain actuel de la caserne (27, chemin de Pomme d'Or) et ce, dans le cadre de son agrandissement et de l'ajout du garage municipal. (Budget immobilisation par règlement d'emprunt n° 2011-05)

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2011-04-093

Autorisation des travaux par l'entrepreneur adjudicataire

Il est proposé par monsieur Serge Archambault, appuyé par monsieur Jonathan Chalifoux, et résolu :

Que le Conseil municipal rappelle les dispositions de la résolution n° 2010-11-342 adoptée le 12 novembre 2010, laquelle résolution fait office de contrat entre les parties et autorise l'entrepreneur adjudicataire, Construction R.D.J. inc. à débiter les

Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2011

travaux d'agrandissement de la caserne et de l'ajout d'un garage municipal, dans ou vers la semaine débutant le 11 avril 2011, travaux pour le prix de 471 500 \$ taxes applicables en sus, sous la programmation, supervision et surveillance de l'inspecteur municipal aux travaux publics et en urbanisme, monsieur Marc Béland. (Budget immobilisation par règlement d'emprunt n° 2011-05)

Adoptée à l'unanimité

- **Camion de voirie**

RÉSOLUTION 2011-04-094

Assurances camion Ranger 2009

Il est proposé par monsieur Serge Archambault, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

Que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu autorise les dépenses et le paiement au montant suffisant pour la couverture en assurances du camion usagé 2009 de marque Ranger 2 X 4 sport automatique acquis par ladite Municipalité en avril 2011 du concessionnaire Olivier Ford du chemin Chambly à Saint-Hubert pour le prix de 14 810,25 \$ taxes applicables incluses.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2011-04-095

Achat camion usagé pour voirie et travaux publics

Il est proposé par monsieur Serge Archambault, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise l'achat d'un camion usagé 2009 ayant au compteur 7 000 kilomètres, camion de marque Ranger 2 X 4 sport automatique, pour les services de voirie et travaux publics de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, au prix de 13 000 \$ taxes applicables en sus (14 810,25 \$) chez le concessionnaire Olivier Ford inc. du chemin Chambly à Saint-Hubert;

Que le Conseil municipal autorise le paiement de 14 810,25 \$ audit concessionnaire au moment de la prise de possession par notre inspecteur municipal, monsieur Marc Béland, au courant des prochains jours en avril 2011. (Budget immobilisation véhicule: 03.01032.012)

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2011-04-096

Immatriculation véhicule (s) et mandat en 2011

Il est proposé par monsieur Serge Archambault, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

Que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu autorise et mandate son inspecteur municipal en voirie, travaux publics et urbanisme, **monsieur Marc Béland** et/ou son directeur du service de protection contre l'incendie, **monsieur Michel Frisée**, à faire les transactions nécessaires avec la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) concernant tous véhicules moteur pour et au nom de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

Que le Conseil municipal autorise le paiement au montant suffisant pour l'immatriculation du camion usagé 2009 de marque Ranger 2 X 4 sport automatique acquis par ladite Municipalité du concessionnaire Olivier Ford du chemin Chambly à Saint-Hubert. (Budget immobilisation véhicule: 03.01032.012)

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2011-04-097

Équipement (s) camion Ranger 2009

Il est proposé par monsieur Serge Archambault, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2011

Que le Conseil municipal autorise les dépenses et le paiement au montant suffisant pour équiper ledit camion d'une flèche (estimation de 1778 \$) et d'un jeu de clés supplémentaire. (Budget immobilisation véhicule: 03.01032.012 avec transfert et/ou affectation de surplus ou de réserve si nécessaire)

Adoptée à l'unanimité

• Suivi aménagement bureaux municipaux 2011

Le sommaire des dépenses encourues pour l'aménagement du bureau de l'adjoint à l'inspecteur, les réaménagements pour la voûte et le coffre fort ainsi que de tablettes dans des bureaux s'élève à ce jour à 5 668,89\$ sur un budget de 7 000 \$.

* * * * *

2.4 Greffe

a) Procès-verbal Conseil ordinaire du 1^{er} mars 2011

RÉSOLUTION 2011-04-098

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} mars 2011, a été distribuée aux Membres du Conseil avant la tenue des présentes, que tous déclarent en avoir pris connaissance et s'en trouver satisfaits;

En conséquence, il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

Que le Conseil municipal adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} mars 2011.

Adoptée à l'unanimité

b) Procès-verbal Conseil extraordinaire du 10 mars 2011

RÉSOLUTION 2011-04-099

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 10 mars 2011, a été distribuée aux Membres du Conseil avant la tenue des présentes, que tous déclarent en avoir pris connaissance et s'en trouver satisfaits;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

Que le Conseil municipal adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 10 mars 2011.

Adoptée à l'unanimité

c) Congrès 2011 ADMQ

RÉSOLUTION 2011-04-100

Il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par madame Danielle Lajeunesse, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise des dépenses au montant de 450 \$ taxes applicables en sus pour l'inscription et la participation de la directrice générale et secrétaire-trésorière au congrès 2011 de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) les 8, 9 et 10 juin prochains à Québec, plus un montant suffisant pour les frais de repas, d'hébergement et de transport. (Moitié des coûts pour l'hébergement et possiblement de même pour le transport)

Adoptée à l'unanimité

2.5 Gestion du personnel : aucun sujet n'est à traiter.

* * * * *

Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2011

2.6 Gestion du Centre administratif et communautaire

a) Rapport du Comité

L'Élu responsable, monsieur Yvon Plante, fait la proposition des dépenses suivantes :

RÉSOLUTION 2011-04-101

Autorisation de dépenses

Il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Serge Archambault, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise des dépenses estimées à 2 328 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu, comme suit :

Description	Montant
Escabeau 12'	320 \$
Produits d'entretien	850 \$
Siemens (carte relais)	785 \$
Protectron (programme)	233 \$
Scie sauteuse	140 \$

Adoptée à l'unanimité

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Service de protection contre l'incendie

a) Rapport du Comité

L'Élu responsable, monsieur Yvon Plante, commente et dépose, les rapports mensuels préparés par le directeur du Service de protection contre l'incendie et les décisions suivantes en découlent :

b) Autorisation de facturations par la Municipalité

RÉSOLUTION 2011-04-102

Facturation pour extinction d'un feu de véhicule dans le Rang du Brûlé

Il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Serge Archambault, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise, en vertu du règlement municipal en vigueur n° 98-003, la facturation des dépenses encourues (3 626,49 \$) par le Service de protection contre l'incendie de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, facturation au propriétaire non citoyen et non contribuable de ladite Municipalité, pour l'extinction du feu de son véhicule le 15 février 2011 dans le Rang du Brûlé de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

Adoptée à l'unanimité

c) Congrès 2011 de l'ACSIQ

RÉSOLUTION 2011-04-103

Il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par madame Danielle Lajeunesse, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise des dépenses au montant de 529,75 \$ taxes applicables incluses pour l'inscription et la participation du directeur du service de protection contre l'incendie au congrès 2011 de l'Association des chefs de service incendie du Québec (ACSIQ) du 21 au 24 mai prochains à Gatineau, plus un montant suffisant pour les frais de repas, d'hébergement et de transport.

Adoptée à l'unanimité

d) Autorisation de dépense(s)

RÉSOLUTION 2011-04-104

Il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Serge Archambault, et résolu :

Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2011

Que le Conseil municipal autorise des dépenses au montant de 730 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu, comme suit :

Description	Montant
Tests de 6 échelles	480 \$
Test camion Rondeau mécanique (pep loi 430)	250 \$

Adoptée à l'unanimité

3.2 SÉCURITÉ CIVILE

a) Signalisation (n^{os} civiques /intersections)

RÉSOLUTION 2011-04-105

Il est proposé par monsieur Serge Archambault, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise les dépenses au montant suffisant pour l'achat de signalisation indiquant de tel numéro civique à tel numéro civique aux intersections des rangs du réseau routier local du territoire de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

b) Entente d'entraide en cas de sinistre avec le Centre d'hébergement et de soins de longue durée (Accueil Du Rivage inc.)

RÉSOLUTION 2011-04-106

Il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

Que le Conseil municipal de Saint-Antoine-sur-Richelieu autorise le Maire ou le Maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer au nom et pour le compte de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu une entente d'entraide en cas de sinistre à l'Accueil Du Rivage inc., le Centre d'hébergement et de soins de longue durée situé au 1008 du Rivage à Saint-Antoine-sur-Richelieu, avec le directeur général dudit établissement, monsieur Jean Bergeron;

Que l'objet de ladite entente est la disponibilité de la salle du Centre communautaire pour les résidents dudit Centre d'hébergement advenant la déclaration par l'autorité compétente d'une situation d'urgence nécessitant l'évacuation desdits résidents et ce, pour une période temporaire mais suffisante, permettant à l'autorité compétente dudit Centre d'hébergement de rapatrier ses résidents dans des locaux mieux adaptés à leurs besoins.

Adoptée à l'unanimité

4 TRANSPORT – VOIRIE MUNICIPALE

a) Rapport du Comité

L'Élu responsable, monsieur Serge Archambault, commente et dépose le rapport de l'inspecteur municipal en voirie, lequel rapport comporte les travaux exécutés en mars et ceux à venir en avril.

* * * * *

b) PAERRL – Reddition de comptes 2010

RÉSOLUTION 2011-04-107

Considérant que le ministère des Transports du Québec (MTQ) versera une compensation de 6 348 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2010, compensation telle qu'annoncée dans la lettre datée du 29 mars 2011 du Ministre délégué aux Transports, monsieur Norman MacMillan, pour la subvention du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL), dossier n° 2011-57075-16-686;

Considérant que les compensations distribuées à la Municipalité, visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2011

Considérant que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A – Reddition de compte, laquelle annexe A identifie les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

Considérant que la présente résolution est également accompagnée de l'Annexe B – Rapport de vérification, laquelle annexe B est dûment attestée et signée par le vérificateur externe de la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par madame Danielle Lajeunesse, et résolu :

Que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu informe le ministère des Transports (MTQ) de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la Municipalité, et ce, conformément aux objectifs du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) dans le dossier n° 2011-57075-16-686.

Adoptée à l'unanimité

c) Prise d'échantillons (carottage) sur Montée-Lapierre

RÉSOLUTION 2011-04-108

Il est proposé par monsieur Serge Archambault, appuyé par madame Danielle Lajeunesse, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise les dépenses au montant suffisant pour la prise d'échantillons (carottage) sur la Montée-Lapierre.

Adoptée à l'unanimité

d) Autorisation de dépenses

RÉSOLUTION 2011-04-109

Il est proposé par monsieur Serge Archambault, appuyé par monsieur Jonathan Chalifoux, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise les dépenses estimées à 800 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu, pour le balayage de rues.

Adoptée à l'unanimité

5. HYGIÈNE DU MILIEU

5.1 Eau potable et eaux usées

- Réseau distribution eau potable, traitement eaux usées, réseaux égout

a) Rapport du Comité

L'Élu responsable, monsieur Jonathan Chalifoux indique qu'il n'y a rien de particulier à signaler, hormis les travaux par l'AIBR dans le Petit-Rang, lesquels débutent le 11 avril prochain.

* * * * *

b) Rapport financier 2010 de l'AIBR

Le rapport financier de l'AIBR pour l'exercice s'étant terminé le 31 décembre 2010 est déposé.

* * * * *

5.2 Matières résiduelles

- Déchets domestiques, récupération, site de dépôt MRC Marguerite-D'Youville

a) Rapport du Comité

L'Élu responsable, monsieur Jonathan Chalifoux indique qu'il n'y a rien de particulier à signaler. Il fait la proposition de la dépense suivante :

Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2011

RÉSOLUTION 2011-04-110

Il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par madame Martine Lizotte, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise des dépenses estimées à 200 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu, pour le déchiquetage des sapins de Noël.

Adoptée à l'unanimité

5.3 Cours d'eau, réseau d'égout pluvial

a) Rapport de l'inspecteur municipal

L'inspecteur municipal indique qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

* * * * *

5.4 Protection de l'environnement

• **Comité consultatif en environnement (CCE)**

a) Rapport du Comité

L'Élu responsable, monsieur Alexandre Saint-Jacques commente et dépose le compte-rendu de la réunion tenue le 21 mars 2011 par le Comité consultatif en environnement (CCE); aucune décision n'en découle. La Journée de l'Arbre se tiendra le 22 mai 2011.

* * * * *

c) Ressources naturelles

Un avis de motion a été donné par un Élu municipal pour le règlement n° 2011-03 sur les ressources naturelles. Le Conseil municipal est à élaborer les dispositions afin que les honoraires de validation de celui-ci par l'avocate de la Municipalité, puissent être partagés avec les autres municipalités intéressées par l'adoption et l'entrée en vigueur d'un tel règlement.

* * * * *

5.5 Fosses septiques

Une rencontre des 3 municipalités (Saint-Antoine-sur-Richelieu, Calixa-Lavallée et Verchères) se tiendra à Verchères le 21 avril prochain concernant le dossier de mise aux normes des fosses septiques des résidences isolées.

La vidange des fosses septiques sur l'autre moitié du territoire débutera le ou vers le 30 mai prochain. Un calendrier à cet effet sera distribué prochainement aux propriétaires visés par le programme obligatoire de vidange.

* * * * *

6 RÈGLEMENT (s) : aucun n'est à adopter.

7 AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION N° 2011-06

Je, Alexandre Saint-Jacques, Conseiller, donne, avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du *Code municipal du Québec*, avis de motion à l'effet que lors d'une séance subséquente de ce Conseil, je présenterai pour adoption le règlement n° 2001-06 sur les nuisances.

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu, ce 5 avril 2011

8 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

8.1 Office municipal d'habitation (OMH)

a) Rapport du Comité

L'Élue responsable, madame Danielle Lajeunesse indique qu'il n'ya rien de particulier à signaler.

* * * * *

Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2011

b) **Projets spéciaux**

b) **Dîner de l'Amitié**

RÉSOLUTION 2011-04-111

Il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par madame Martine Lizotte, et résolu :

Que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu demande à la Caisse populaire de Saint-Antoine-sur-Richelieu d'accepter que les repas de la coordonnatrice des loisirs récréatifs, sportifs et communautaires de la Municipalité, bénéficient de la même gratuité que ceux de la personne bénévole en chef des Dîners de l'Amitié étant donné que ladite coordonnatrice prend la relève et devient la personne bénévole en chef à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

• **Politique familiale**

La Municipalité n'a pas reçu à ce jour d'autre nouvelle concernant sa demande d'aide financière pour la mise en place de la Politique familiale de la Municipalité, hormis que l'Élu, monsieur Jonathan Chalifoux a pu s'entretenir récemment avec un Élu provincial à ce sujet et que ce dernier devait prendre des informations concernant notre demande.

* * * * *

• **CPE**

RÉSOLUTION 2011-04-112

Appui au Centre de la Petite Enfance (CPE) *Petit à Petit* de Contrecoeur

Considérant que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a effectué au printemps 2010, un sondage auprès de sa Communauté pour connaître les besoins en matière de garderie pour les enfants;

Considérant que suite à ce sondage, il appert qu'au moins 60 places seraient nécessaires pour combler les besoins à court et moyen terme;

Considérant que ladite Municipalité a eu et a saisi l'opportunité d'acquérir un immeuble en juin 2010, pour les fins d'y voir s'établir un Centre de la Petite Enfance (CPE), ledit immeuble pouvant répondre aux critères d'un tel Centre et tout autant au niveau du zonage, lequel a été modifié en conséquence;

Considérant que la Municipalité a reçu une pétition intitulée *OUI, JE VEUX UN CENTRE DE PETITE ENFANCE (CPE) À SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU* et comportant 228 signatures de personnes de la Communauté de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, laquelle pétition a été déposée et reçue au Conseil à l'occasion de leurs séances ordinaires tenues les 5 octobre 2010 (128 signatures) et 2 novembre 2010 (100 signatures);

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par madame Martine Lizotte, et résolu :

Que le préambule de la présente résolution fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu appuie le Centre de la Petite Enfance *Petit à Petit* de Contrecoeur pour l'établissement d'un Centre de la Petite Enfance d'au moins 60 places dans la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu et ce, pour tous les motifs cités en préambule;

Que les documents justifiant et bonifiant l'appui de ladite Municipalité soient transmis au CPE *Petit à Petit* de Contrecoeur en même temps que la présente résolution;

Que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu demande au ministère de la Famille et des Aînés d'accueillir favorablement la demande du CPE *Petit à Petit* de Contrecoeur pour l'établissement d'un Centre de la Petite Enfance d'au moins 60 places dans la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu du territoire de la MRC de La Vallée-du-Richelieu dans la région administrative de la Montérégie.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2011

- **Colloque 27 et 28 mai 2011 du Carrefour Action municipale et Famille**

RÉSOLUTION 2011-04-113

Il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise les dépenses au montant de 318,99 \$ taxes applicables en sus pour l'inscription et la participation du Maire, monsieur Martin Lévesque (vendredi, 27 mai 2011) et de l'Élu(e) responsable des questions familiales, madame Danielle Lajeunesse (samedi, 28 mai 2011), au 23^e colloque du Carrefour Action municipale et Famille à Saint-Hyacinthe. Les frais de déplacement sont à la charge de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

9 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

9.1 Aménagement, urbanisme, zonage, développement

a) Rapport du Comité

L'Élu(e) responsable, monsieur Jonathan Chalifoux, commente et dépose le rapport préparé par l'inspecteur en urbanisme. Aucune décision n'en découle.

* * * * *

b) Compte-rendu verbal de la réunion du CCA

L'Élu(e) responsable, monsieur Serge Archambault, fait un compte-rendu verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif agricole (CCA) de la Municipalité, le 8 mars 2011. La prochaine rencontre est prévue le 14 avril.

* * * * *

c) Projet étudiant géomatique en avril 2011

RÉSOLUTION 2011-04-114

Il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par madame Martine Lizotte, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise des dépenses estimées à 600 \$ pour le projet étudiant en géomatique (7 à 10 étudiants) devant se dérouler les 16 et 17 avril prochains sur du Rivage du territoire de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

9.2 Promotion, développement, tourisme et embellissement

a) Rapport du Comité

L'Élu(e) responsable, madame Martine Lizotte indique que dans le cadre de l'assemblée générale annuelle (AGA) de l'Association des Plus Beaux Villages du Québec (APBVQ) des 18 et 19 mai prochain à Saint-Antoine-sur-Richelieu,

* * * * *

RÉSOLUTION 2011-04-115

Il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise la demande d'une proposition de prix à Pépinière Jeannotte pour l'embellissement de la Municipalité dans le cadre des Fleurons du Québec et de Saint-Antoine en Fleurs. Le budget alloué est de 2 300 \$;

Que madame Lizotte et monsieur Saint-Jacques sont mandatés pour rencontrer et faire la tournée des lieux à embellir avec un représentant de Pépinière Jeannotte.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2011-04-116

Il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2011

Que le Conseil municipal autorise des dépenses au montant de 2 000 \$ pour l'assemblée générale annuelle (AGA) de l'Association des plus beaux villages du Québec (APBVQ) dont la Municipalité est l'hôte pour l'AGA 2011, le tout avec transfert (s) conséquent (s).

Adoptée à l'unanimité

10 LOISIRS RÉCRÉATIFS, SPORTIFS et COMMUNAUTAIRES

10.1 Parcs et terrains de jeux

a) Rapport du Comité

L'Élue responsable, madame Danielle Lajeunesse rappelle la tenue du Salon des Artisans du 15 au 17 avril prochains au Centre communautaire et l'inauguration du Pavillon des Loisirs le 15 avril à compter de 19h00, le tout telle que l'invitation distribuée à toutes les portes pour les 2 événements ce 5 avril. Concernant la Fête nationale du vendredi 24 juin prochain, elle fait les propositions suivantes :

Fête nationale du Québec 2011

RÉSOLUTION 2011-04-117

Proclamation

Considérant que la Fête nationale du Québec célèbre l'identité et la culture québécoises;

Considérant que la Fête nationale est l'une des plus anciennes traditions populaires au Québec;

Considérant que la population de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu souligne la Fête nationale chaque année, par le biais de réjouissances visant à susciter la participation, la solidarité et la fierté de toutes les Québécoises et de tous les Québécois;

Considérant que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a déjà manifesté, dans le cadre de ses interventions, sa volonté d'appuyer les initiatives locales qui visent à célébrer la Fête nationale du Québec;

Considérant que la programmation locale de la Fête nationale du Québec est l'œuvre de la Municipalité avec le concours des bénévoles du milieu qui, avec l'appui du mandataire régional et du Mouvement national des Québécoises et Québécois, mettent sur pied des célébrations de qualité;

En conséquence, il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par madame Martine Lizotte, et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame le 24 juin, Fête nationale du Québec, et qu'elle invite la population à souligner sa fierté en prenant part aux célébrations.

Adoptée à l'unanimité

Demande d'assistance financière au Mouvement national des Québécoises et Québécois

RÉSOLUTION 2011-04-118

Considérant que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a autorisé la coordonnatrice en loisirs récréatifs, sportifs et communautaires, madame Geneviève Duguay à préparer et à déposer une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2011 de ladite Municipalité;

En conséquence, il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par madame Martine Lizotte, et résolu :

Que le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2011

Que le Conseil municipal demande au Mouvement national des Québécoises et Québécois d'accueillir favorablement la demande d'assistance financière de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2011.

Adoptée à l'unanimité

c) Autorisation de dépense (s)

RÉSOLUTION 2011-04-119

Il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise les dépenses estimées à 3 311 \$ pour la Fête nationale (vendredi 24 juin – 3 000 \$) et pour de la peinture pour marquage soccer (311 \$- 7 x 20 litres).

Adoptée à l'unanimité

11 LOISIRS CULTURELS

11.1 Bibliothèque

a) Rapport du comité

L'Élue responsable, madame Martine Lizotte, commente et dépose les statistiques mensuelles de mars 2011. La décision suivante en découle :

RÉSOLUTION 2011-04-120

Il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Jonathan Chalifoux, et résolu :

Que le Conseil municipal modifie le montant des amendes selon la moyenne de toutes les bibliothèques, soit à 0,25 \$ par jour pour les adultes (était 0,05 \$) et à 0,10 \$ par jour pour les enfants (était 0,05 \$);

Que les bénévoles ne paient pas d'amende;

Que le Conseil municipal modifie également le montant d'abonnement pour les non résidents, soit à 25 \$.

Adoptée à l'unanimité

11.2 Maison de la Culture,

a) Rapport du Comité

L'Élue responsable, madame Martine Lizotte, fait rapport verbal des dernières activités et celles à venir, les décisions suivantes en découlent:

c) Ententes et/ou contrats avec les formateurs et avec certains fournisseurs

RÉSOLUTION 2011-04-121

Il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par madame Danielle Lajeunesse, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise le (la) coordonnateur (trice) directeur (trice) de la Maison de la Culture de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, à préparer et à signer, dans l'exercice de ses fonctions et dans le cadre des activités municipales culturelles, récréatives et communautaires, au nom et pour le compte de la Municipalité, des ententes et/ou des contrats en vertu du règlement n° 2006-004 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

- Les ententes et/ou les contrats n'excèdent pas 12 mois par période d'activité culturelle, récréative ou communautaire;
- Les ententes et/ou les contrats avec les artistes, conférenciers, exposants, formateur dispensant de la formation ou faisant de l'animation pour des activités culturelles,

Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2011

récréatives ou communautaires peuvent être conclus par ledit (ladite) coordonnateur (trice) directeur (trice);

- Les ententes et/ou les contrats avec certains fournisseurs de services tel : pour de la location d'équipements, etc, pour les besoins des activités culturelles, récréatives, ou communautaires peuvent être conclus par ledit (ladite) coordonnateur (trice) directeur (trice);
- Ledit (ladite) coordonnateur (trice) directeur (trice) conserve une copie de l'entente et/ou du contrat conclu pour ses dossiers et remet le document original au directeur (trice) général (e) et secrétaire-trésorier (ère) de la Municipalité pour les archives de la Municipalité et ce, au fur et mesure que lesdites ententes et/ou contrats sont conclus.

Adoptée à l'unanimité

b) Autorisation de dépenses

RÉSOLUTION 2011-04-122

Il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise des dépenses estimées à 16 880 \$ taxes applicables en sus si nécessaire pour la Maison de la Culture, comme suit :

Description	Montant
Personnel à l'accueil	240 \$
Cachet artiste	15 000 \$
Impression (document commandité)	200 \$
Régie technique	700 \$
Frais de déplacement	240 \$
Matériel sono	500 \$
Païement aux artistes (ventes d'œuvres) en fonction des ventes (20% reste)	

Adoptée à l'unanimité

12 AFFAIRE(S) NOUVELLE(S)

L'Élu, monsieur Jonathan Chalifoux invite tous les intéressés à jouer au soccer le dimanche à compter de 19 :00 heures.

* * * * *

13 PÉRIODE DE QUESTION(S)

Le Maire et son Conseil procèdent à la période de questions à l'intention des personnes présentes, laquelle période débute à 22h00 et porte sur : Station nautique, financement temporaire, rapport du coronaire sur l'accident de 2007, remplacement de conduites d'aqueduc, signalisation routière, fermeture au public du Bureau municipal les lundis, arbres abîmés lors de la débâcle des glaces sur la rivière, informations sur la qualité de l'eau sur le site de l'AIBR et numéro de téléphone à composer les fins de semaine pour réserver la salle lors d'un décès.

* * * * *

14 CORRESPONDANCES : (reçues le)

07 mars	Josée Lelièvre, archiviste régionale de la MRC de La Vallée-du-Richelieu : compte-rendu de ses travaux aux archives de la Municipalité dans la 1 ^{ère} partie du mandat (du 28 février au 4 mars 2011)
11 mars	Direction générale des finances municipales du MAMROT : approbation du règlement n° 2011-05 (agrandissement caserne et ajout garage municipal) et de sa modification par résolution n° 2011-03-080 par le Ministre du MAMROT, monsieur Laurent Lessard. Ledit règlement modifié est entrée en vigueur le 11 mars 2011.
15 mars	MRC de La Vallée-du-Richelieu : règlements n ^{os} 32-10-8 et 32-09-4.1 modifiant le Schéma d'aménagement révisé accompagnés des résolutions du Conseil de la MRC les ayant adoptés.
21 mars	MTQ, direction de l'Est de la Montérégie : accuse réception de la demande (résolution n° 2011-01-023) de resurfacement du tronçon de la route 223 (entre le chemin Monseigneur-Gravel et la limite de la Municipalité de Saint-Marc-sur-

Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2011

Richelieu). La direction nous informe entre autres, qu'un projet d'asphaltage pour ce tronçon est effectivement inscrit à la planification quinquennale du MTQ mais que l'échéancier de réalisation ne peut être confirmé à ce moment-ci. Le projet prévoit l'asphaltage des accotements sur 0,5 m. Pour ce qui est d'asphalter les accotements à des fins cyclables, le MTQ devra vérifier la faisabilité technique d'une telle intervention, en tenant compte notamment de la largeur de l'emprise disponible le long de la route, vu la proximité de la rivière. En conclusion, le MTQ nous indique qu'au moment où il sera à moins d'une année de la réalisation des travaux d'asphaltage, s'il est possible d'implanter des voies cyclables, ledit MTQ communiquera avec la Municipalité afin de définir les modalités de partage de coûts qui devront faire l'objet d'entente signée entre nos deux parties.

5 avril Notaire Thomas Ryan : jugement favorable rendu dans la requête en prescription dont la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu est la demanderesse et à qui le droit par prescription décennale est attribué dans le dossier du 24, rue Marie-Rose où étaient mis en cause l'ancien propriétaire, monsieur Jean Lavallée, la Caisse populaire de Saint-Antoine-sur-Richelieu et la Commission scolaire des Patriotes. Le tout est sans frais pour les parties étant donné que le Notaire instrumentant aux actes à l'époque corrige une erreur commise.

* * * * *

15 PROCHAINES RENCONTRES

Séance extraordinaire dépôt rapport financier SASR	Date à déterminer possiblement en avril 2011
Caucus à huis clos	Mardi, 26 avril 2011 – 19h00
Séance ordinaire publique	Mardi, 3 mai 2011 – 20h00

* * * * *

16 LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2011-04-123

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion proposée par madame Martine Lizotte, appuyée par madame Danielle Lajeunesse, la séance est levée à 22 :10 heures.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de crédits suffisants

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses et/ou affectations de surplus et/ou de réserves et/ou transferts autorisés par le Conseil municipal au cours de la présente séance.

Martin Lévesque,
Maire

Élise Guertin,
Directrice générale et secrétaire-trésorière